

DELIBERATION

DEPARTEMENT
Haute-Loiredu Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES

D26-03-03-08

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Denis CURSOUX, Marie-Christine PATOUILLARD, Estelle ALLEMAND, Marie-Lise MASSON, Lionel CHARRAS.

Procuration : Martine PAILLET donne pouvoir à Jean-Marc TOURON, Aline PICHON donne pouvoir à Jean TEYSSIER, Laëtitia BASTIN donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET

Absents : Pierre PLATON, Pierre-Henri MANIOULOUX, Mégane EMONET

Secrétaire de Séance : ALLEMAND Estelle

Après présentation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de la façon suivante :

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	12

Date de convocation
26 février 2026

Objet de la Délibération

FINANCES

Budget Principal

Affectation du résultat
de 2025

résultat de fonctionnement	
A. résultat de l'exercice	+142 119.01 €
B. résultats antérieurs reportés	- 52 629.18 €
C. résultat à affecter	+ 89 489.83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 433 583.11€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	181 438.51€
F. Affectation en réserves R1068 en investissement	+ 89 489.83 €
G. Report en fonctionnement R002	0.00 €
H. Report en investissement R001	- 433 583.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reporter les résultats du budget principal tel que présenté.

Fait à RAUCOULES, le 03 mars 2026
Le Maire, Bernard SOUVIGNET

